

DECISION DE RETROCESSION

Publication effectuée en vertu de l'article R 142-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatif à la publication des décisions de rétrocession.

La SAFER Nouvelle-Aquitaine porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de la (des) rétrocession(s) ci-après :

RS 87 24 0131 01

Commune de Saint-Léger-la-Montagne - Surface : 5 ha 94 a 04 ca

Combe Chade - G0841 - G0842 - G0843(AJ) - G0843(AK) - G0850 - G0855 - Les Girolles - G0657
- G0658 - Les Ribieres De Marzet - G0660 - G0690 - Replats - G0595 - G0607

Superficie totale : 5 ha 94 a 04 ca

Attribuée à :

CEN Nouvelle Aquitaine représenté(e) par Monsieur Pierre SELIQUER

Pour un prix de vente de **5 650,00 €**, auquel s'ajoutent les frais d'intervention de la Safer.

Motif de l'attribution : Acquisition de parcelles par un organisme de protection de l'environnement

A St Leger La Montagne, le *13/01/2025*

Visa du Maire et cachet

(valant attestation d'affichage pendant le délai légal de 15 jours)

